

Projet d'agrandissement de la mine aurifère  
Canadian Malartic et de la déviation de la  
route 117 à Malartic 6211-18-015

---



## MÉMOIRE CONCERNANT LA MINE CANADIAN MALARTIC AINSI QUE SON PROJET D'EXTENSION DE LA FOSSE

### PRÉSENTÉ PAR :

Société de développement économique de Malartic (SDEM)

866, rue Royale, suite 105

Malartic, (Québec) J0Y 1Z0

Téléphone : 819-757-3611 ext.266      Télécopieur : 819-757-3084

Courriels : [sdem@ville.malartic.qc.ca](mailto:sdem@ville.malartic.qc.ca)

[yannick.richard@perseus-sc.ca](mailto:yannick.richard@perseus-sc.ca)

### LA SDEM SERA REPRÉSENTÉE LORS DES AUDIENCES PUBLIQUES PAR :

M. Yannick Richard, président



## **MINE CANADIAN MALARTIC (MCM) ou PARTENARIAT YAMANA GOLD ET AGNICO EAGLE (Canadian Malartic GP (CMGP)) ET SON PROJET D'EXTENSION**

Mémoire de la Société de développement économique de Malartic  
Présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

5 juillet 2016

## TABLE DES MATIERES

LA SDEM : UN INCONTOURNABLE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MALARTIC .....	5
l'INTÉRÊT DE LA SDEM À L'ÉGARD DU PROJET DE MCM.....	7
ACCEPTABILITÉ DU PROJET.....	8
Mine Canadian Malartic : actuellement, son projet, son potentiel .....	8
Projet d'extension .....	9
Déviation de la route 117 .....	9
À long terme .....	13
Importance des impacts .....	14
Retombées socio-économiques .....	15
Emplois .....	15
PIB.....	16
Recettes gouvernementales.....	16
Organismes.....	16
Autres retombées.....	17
Agrandissement de la fosse et déviation de la 117.....	17
Fonds Essor Canadian Malartic (FECM).....	18
Relations communautaires.....	18
Guide de cohabitation .....	19
Projet « Royale » .....	20

# Le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic : Un projet économiquement souhaitable

---

Réhabilitation de la fosse .....	23
POSITION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MALARTIC .....	23
Bibliographie.....	25

Le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic : Un projet économiquement souhaitable

---

## LA SDEM : UN INCONTOURNABLE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MALARTIC

La SDEM porte un double mandat. Premièrement, « *en collaboration avec la Ville de Malartic, la Société de développement économique de Malartic, appelée SDEM, est l'organisme responsable du développement économique des municipalités de Malartic et Rivière-Héva.*

*Le mandat de la SDEM est de susciter le développement économique de la Ville par l'expansion, l'implantation et la consolidation d'entreprises, d'intervenir directement auprès de celles-ci et de favoriser des conditions propices à leurs développements, dans le respect du milieu de vie des citoyens.*

Son travail consiste à :

- *Prospection et accueil d'investisseurs;*
- *Élaboration d'une mission économique;*
- *Promotion du territoire et animation économique;*
- *Développement d'entreprises d'économie et en développement durable;*
- *Recherche et création d'opportunités d'affaires;*
- *Recherche de terrains ou de bâtiments;*
- *Développement d'entreprise d'économie sociale » (Ville de Malartic, 2016);*

Deuxièmement, « *depuis avril 2015, la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) est responsable du développement économique de son territoire. La [Société de développement économique de Malartic](#) (SDEM) devient ainsi partenaire de la MRCVO, au même titre que les autres corporations de la MRC, et se positionne comme porte d'entrée du développement local et régional des entreprises, commerces et industries du pôle de Malartic.*

## Le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic : Un projet économiquement souhaitable

*La SDEM poursuit donc ses activités habituelles tout en assumant certains mandats établis de façon consensuelle avec la MRCVO.*

*Pour répondre à la demande de la clientèle du pôle de Malartic, le mandat de la SDEM consiste à :*

- *Offrir de l'information sur le démarrage d'entreprise;*
- *Apprécier le potentiel entrepreneurial du client;*
- *Évaluer sommairement la faisabilité des projets présentés, en tenant compte du marché et de la concurrence;*
- *Considérer les normes et la réglementation;*
- *Assister la production du plan d'affaires;*
- *Aider à la recherche de financement;*
- *Référer à des services spécialisés connexes (exportation, développement technologique, etc) » (MRCVO, 2016).*

Dans les derniers mois, la SDEM s'est donné le mandat de consulter les commerçants de la rue Royale afin d'identifier les problématiques vécues par ceux-ci en lien avec la minière et de leur présenter un projet de développement et de restructuration de la rue Royale sur une période d'environ 12 à 14 ans. Le projet « Royale », qui sera présenté plus loin, a pour but de préparer la ville en prévision de la cessation des activités de la minière dans la fosse.

## L'INTÉRÊT DE LA SDEM À L'ÉGARD DU PROJET DE MCM

La SDEM est engagée dans le développement économique actuel et futur.

À notre connaissance, peu si ce n'est aucun projet minier n'ont réussi à se retirer d'une communauté sans précipiter l'économie de celle-ci dans un creux difficilement surmontable. La MCM est assurément l'un des projets de développement miniers les plus près de la population et cela en fait une cible particulièrement exposée à la critique et scrutée à la loupe non seulement par la population et les environnementalistes, mais aussi par les chercheurs en quête de solutions socialement acceptables pour l'exploitation de tels projets.

La SDEM désire travailler en partenariat avec la minière afin de trouver de telles solutions. Elle croit aussi qu'un retrait réussi de celle-ci serait bénéfique non seulement pour la communauté, mais aussi pour la minière, qui pourrait l'utiliser comme « carte de visite » pour d'autres projets. La SDEM est persuadée qu'une collaboration avec la MCM est un échange gagnant gagnant.

Les premières approches avec des représentants de la minière pour leur présenter le projet « Royale » se sont avérées constructives et nous avons pu entrevoir une belle ouverture de leur part. La SDEM croit qu'un tel projet d'anticipation à long terme est essentiel à la pérennité de la communauté malarticoise et qu'un projet d'une telle envergure ne pourrait se réaliser sans un soutien ferme et constant de la minière.

**L'intérêt de la SDEM est donc de s'assurer de pouvoir compter sur la participation de MCM dans le projet « Royale ». En effet, nous sommes convaincus qu'une indemnisation individuelle ne saurait être suffisante pour assurer le maintien de la vitalité économique et communautaire de la ville suite au retrait de la minière. C'est plutôt grâce à un réaménagement de l'artère principale**

Le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic : Un projet économiquement souhaitable

---

pour la rendre plus attractive et à une diversification économique permettant de sortir la ville de sa dépendance au secteur minier que cela doit passer.

La SDEM entretient actuellement des relations et des liens de confiance étroits avec la minière et espère pouvoir compter sur son soutien indéfectible et à long terme dans l'élaboration et le déploiement du projet « Royale » qui serait irréalisable sans elle.

**Ainsi, la SDEM appuie la Mine Canadian Malartic et son projet d'agrandissement de la fosse et de déviation de la route 117.**

## ACCEPTABILITÉ DU PROJET

### Mine Canadian Malartic : actuellement, son projet, son potentiel

La vie minière de la ville de Malartic ne date pas d'hier. La première exploitation de la mine remonte aux années 30 et la MCM en est la cinquième exploitante. La mine sous sa forme actuelle est en activité depuis 2011 et a été acquise en 2014 par Agnico Eagle et Yamana Gold (MCM, 2016a). Le partenariat créé pour gérer les actifs de la MCM porte le nom de Canadian Malartic GP (CMGP) (WSP, s.d.). Ce n'est donc pas d'hier non plus que la plupart des résidents de Malartic ont appris à s'adapter aux réalités de la vie à proximité d'une mine, tout comme l'ont fait les résidents de plusieurs municipalités en Abitibi. On a qu'à penser à Rouyn-Noranda et à Val-d'Or qui se sont construites « autour » d'une mine et grâce à elle. La différence ici est l'exploitation à ciel ouvert qui vient amplifier certains effets négatifs sur la population, comme le bruit et la poussière et sur la nature, comme la destruction d'une plus grande superficie de terrain qui ne pourra plus être exploité par certains secteurs économiques tels que la foresterie, l'agriculture ou la villégiature, etc., réduisant d'autant les possibilités pour la municipalité de trouver un second souffle économique après la cessation des activités de la minière. **Il est donc primordial de commencer**

Le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic : Un projet économiquement souhaitable

---

**immédiatement (alors que la minière peut être mise à contribution) à définir et à mettre en place un plan de développement de la ville en prévision de l'après-mine.**

Présentement, « *La Mine Canadian Malartic est l'une des plus grandes mines aurifères en exploitation au Canada* » (MCM, 2016b).

### Projet d'extension

L'agrandissement de la fosse vise entre autres l'exploitation du gisement Barnat et de la fosse Jeffrey. La superficie de la halde à stérile et du parc à résidus doivent aussi être revus en fonction de l'augmentation du volume de roches à extraire. Par contre, l'exercice consistant simplement à maintenir les activités de traitement au niveau actuel de 55 000 tonnes/jour pour six années supplémentaires, les équipements actuels devraient être suffisants et donc aucune modification n'y est prévue. Dans le même ordre d'idée, les méthodes et techniques utilisées pour l'exploitation du gisement Barnat et la fosse Jeffrey seront les mêmes que celles employées actuellement à l'exception que cette dernière sera remblayée avec du stérile en 2019.

**L'allongement des opérations permettra de conserver environ 1200 emplois par année sur ces six ans** (WSP, s.d.).

### Déviations de la route 117

La déviation consiste en une relocalisation d'un tronçon d'environ 4 km de la route 117 à l'est de la ville de Malartic. **Le tracé, qui nécessitera un investissement de 50 M\$ de la part de MCM, a été choisi comme étant le plus acceptable après les consultations auprès des citoyens, des commerçants, de la municipalité et du ministère des Transports du Québec.** Plusieurs mesures ont aussi été prévues afin d'atténuer les impacts des travaux et de la circulation finale sur la population : butte-écran végétalisée pour atténuer le bruit et l'éblouissement par les phares, acquisition de quatre propriétés, maintien de la route verte, pont temporaire au-dessus de la

## Le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic : Un projet économiquement souhaitable

---

route 117 pour limiter l'impact sur la circulation, démantèlement de l'ancienne route et traitement des matériaux qui la composent et relocalisation du sentier pour véhicules tout-terrain en sont quelques exemples (WSP, s.d.).

Lors de la première partie de l'audience publique, des questions ont été posées concernant le projet de déviation de la route 117 dans ce dossier et donnaient l'impression que l'on remettait en question le tracé proposé et même que certaines personnes ou certains groupes pourraient favoriser une voie de contournement de la ville. La SDEM tient à souligner que la population a été consultée à ce sujet et que l'option d'une voie de contournement a été rejetée en grande partie par crainte d'une dévitalisation de la ville. En fait, si une telle option devait se concrétiser, on évalue la perte pour les commerçants dépendants du trafic de transit sur la rue Royale à un montant oscillant entre 6 et 7 M\$ (WSP, s.d.). Nous anticipons donc la fermeture de plusieurs commerces et la perte de nombreux emplois. Cette réduction du nombre de commerces entrainera assurément le départ de beaucoup de résidents jugeant déjà l'offre très limitée. Ces fermetures et ces départs ne peuvent qu'accentuer le fardeau fiscal pour ceux qui restent, augmentant d'autant la difficulté de recruter de nouveaux résidents et les risques de voir se produire de nouveaux départs. Certains services (bibliothèque, golf, salle de spectacles) sont déjà à la limite de leur rentabilité et risqueraient de fermer leurs portes à moyen terme advenant une diminution de leur clientèle. Une réduction du nombre de commerces et de services entrainerait aussi une diminution du nombre d'emplois étudiants nécessaire à l'apprentissage, au développement de l'autonomie ainsi que de l'employabilité des jeunes. À plus long terme, ces jeunes, moins préparés à faire face au marché du travail seraient plus à risque de devenir dépendant de l'état pour subvenir à leurs besoins. Les fermetures entraineraient aussi une diminution de l'offre de divertissement qui risquerait quant à elle d'augmenter la probabilité de difficultés au niveau de la délinquance et de la toxicomanie chez ces mêmes jeunes. Bref, la SDEM

## Le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic : Un projet économiquement souhaitable

---

est convaincue que la qualité de vie serait affectée de façon importante, elle craint de voir la ville être entraînée dans une spirale l'amenant tout droit vers une dévitalisation totale à moyen terme advenant l'adoption d'une voie de contournement.

La SDEM a procédé à une recherche afin de repérer des études sérieuses concernant le bilan économique des villes ayant été touchées par une voie de contournement.

Nous savons que le Ministère des Transports a commandé plusieurs études de suivi d'impacts économiques concernant des voies de contournement telles que celles de la ville de Labelle (firme AECOM) et de L'Annonciation et nous aurions aimé avoir suffisamment de temps pour les étudier. Comme la Loi sur l'accès à l'information prévoit un délai de réponse de 20 à 30 jours, le temps nous manque, mais nous espérons que les représentants du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en tiendront compte dans leurs analyses s'ils devaient aller à l'encontre de la volonté citoyenne et suggérer une voie de contournement de la ville plutôt qu'une simple déviation de la fausse. Par contre, elles devront être adaptées car la réalité des commerçants d'ici ne se compare pas à celle des commerçants de Labelle et de L'annonciation. En effet, la clientèle en transit est gage de survie pour plusieurs de nos commerçants alors que ceux des autres villes peuvent compter sur l'augmentation significative du nombre de résidents en période estivale pour rentabiliser leurs commerces, ce qui n'est pas le cas présentement à Malartic.

Il semble que l'un des seuls organismes « indépendants » qui aient fait une ou des études sur la réalité économique avant/après la voie de contournement de sa ville soit la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides. Jusqu'à maintenant, le rapport écrit de cette (ces) étude(s) ne nous a toujours pas été transmis, mais il semble que les conséquences négatives se font encore ressentir après environ 10 ans. La SDEM espère donc que le bureau d'audiences publiques demandera à avoir accès à ces études.

## Le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic : Un projet économiquement souhaitable

Aussi, Madame Véronique Montpetit (2013), dans son mémoire de recherche intitulé *Les stratégies visant à améliorer l'acceptabilité des voies de contournement dans les petites municipalités du Québec : le cas de quatre municipalités le long de la route 117 dans la région des Laurentides*, a démontré que l'acceptabilité sociale d'un tel projet dépend de la consultation et de l'implication des résidents dans l'élaboration du projet. Elle mentionne que « *La concertation avec tous les intervenants locaux et la population est sans doute la manière la plus garante d'une bonne acceptabilité sociale* ». Elle mentionne aussi que de façon générale, que ce soit au Québec ou ailleurs dans le monde, il existe trois grandes causes d'implantation d'une voie de contournement. La première, et de loin, est la congestion routière. Les deux autres sont : le manque de sécurité et la forte présence de camionnage. Or, la situation à Malartic n'est aucunement catastrophique à ces trois égards. Tenant compte de ce qui précède, la SDEM croit que l'analyse doit porter sur le projet minier et non sur une possible voie de contournement. Les inconvénients de bruit et de poussière reliés à la circulation sur la route 117 étaient présents avant la relance du site de la Mine Canadian Malartic et bien avant l'emménagement des résidents actuels de la ville. Ceux-ci ont fait leur choix en toute connaissance de cause. La SDEM est donc persuadée qu'il serait tout à fait inconcevable d'aller à l'encontre de la décision de la population, mais si tel devait être le cas, elle espère que le Bureau d'audience publique en environnement tiendrait compte des conclusions et recommandations du mémoire de madame Montpetit.

La SDEM tient à rappeler que, outre le fait que nous n'avons pas ici de bouchons de circulation interminables ou de grands enjeux de sécurité, il y a une différence majeure entre la réalité de la ville de Malartic et celle d'autres villes comme Labelle et L'annonciation qui ont dû opter pour une voie de contournement. Contrairement aux commerçants de ces autres villes qui comptent surtout sur une clientèle locale, la vitalité de Malartic dépend de la facilité d'accès de la route 117

## Le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic : Un projet économiquement souhaitable

---

tant pour l'approvisionnement de ses commerces que pour la clientèle que celle-ci leur apporte (la clientèle en transit).

Sur les nombreux tracés proposés lors de l'analyse contournement vs déviation, le scénario de contournement comportait une seule entrée, à quelques kilomètres d'ici, à Rivière-Héva. Or, celui-ci entraînerait, pour les travailleurs « en provenance de » ou « en partance pour » Val-d'Or, de rallonger leur temps de trajet de plusieurs minutes. De plus, pour les camionneurs effectuant l'approvisionnement de nos commerces et industries, s'il devait arriver qu'ils ratent la seule et unique voie d'accès à la ville, cela entraînerait des conséquences encore plus lourdes puisque rien ne leur permettrait de faire demi-tour **de façon sécuritaire** avant plusieurs kilomètres.

Pour en terminer avec cette option, la SDEM croit qu'**une seule voie d'accès ou de sortie pour la ville constituerait en soi un enjeu majeur pour la sécurité de la population**. En effet, dans l'éventualité où la ville vivait un état d'urgence, l'évacuation de la population et l'accession des services d'urgence risqueraient d'être compromis si la seule voie d'accès, située à quelques kilomètres, était inutilisable (pensons par exemple aux feux de forêt).

### À long terme

À plus long terme, la phase de fermeture prévoit la végétalisation du site après le démantèlement de l'usine de traitement de minerais et autres bâtiments ainsi que de la ligne électrique de 25 KV (WSP, s.d.).

**La SDEM croit que l'usine de traitement possède un excellent potentiel de sous-traitance pour le traitement de minerai après la cessation des activités de la fosse. Ceci permettrait de conserver une portion des emplois qui y sont offerts, même si la minière devait décider d'en confier l'exploitation à une tierce partie. De plus, comme le réseau électrique est considéré comme saturé dans la région de l'Abitibi, la récupération de la ligne électrique plutôt que son**

Le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic : Un projet économiquement souhaitable

---

**démantèlement pourrait être considérée comme un développement plus « durable » à notre avis. La SDEM croit donc que ces deux possibilités devraient être étudiées par la minière, mais aussi par les autorités gouvernementales.**

Par son implication financière à hauteur de 300 000\$ par année pendant 5 ans dans le projet Horizon 2030 ayant mené au projet Écomalartic (Écomalartic, 2016), MCM a prouvé son engagement envers le développement durable et la recherche de solutions à long terme pour les inconvénients qu'elle impose aux résidents.

## Importance des impacts

Sur le milieu physique, la grande majorité des 70 impacts de nature négative, soit 80 %, sont d'importance mineure après la prise en compte des mesures de conception et/ou d'atténuation. Les 30 % restants sont d'importance moyenne. D'un autre côté, une quinzaine d'impacts, surtout associés à l'économie locale ou régionale, sont considérés comme positifs (WSP, s.d.).

En considération du milieu biologique, des impacts d'importance moyenne associés au déboisement et à la préparation du terrain sont à prévoir surtout pendant la période de construction. Des compensations de milieux humides et aquatiques sont prévues et la phase de fermeture, qui comprend des travaux de restauration et de végétalisation, est quant à elle porteuse d'impacts positifs (WSP, s.d.).

Le milieu humain subira quant à lui des perturbations d'importance moyenne qui seront limitées au quartier est de la ville lors de la construction de la déviation. L'exploitation de la nouvelle partie de la fosse occasionnera des impacts d'importance moyenne pour la population. Tous ces impacts apparaissent comme largement compensés par les aspects économiques et sociaux positifs qui en résultent. À plus long terme, la fermeture de la mine aura assurément un impact énorme sur

Le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic : Un projet économiquement souhaitable

---

l'économie locale et régionale (WSP, s.d.). **C'est pourquoi la SDEM préconise l'implication immédiate et à long terme de la minière dans la détermination et la mise en application d'un plan de développement pour l'après « Canadian Malartic ».** À ce sujet, la minière entrevoit cette possibilité en ces termes : *« Élaborer une vision et un plan pour l'après « Canadian Malartic », et ce, en concertation avec les partenaires de CMGP (Ville de Malartic, Comité de suivi, MRC, etc.) »* (WSP, s.d.).

## Retombées socio-économiques

### Emplois

Ce sont près de 1250 emplois directs que crée la minière, soit près de 700 employés et 550 entrepreneurs. Plus précisément, offrant plus de 683 emplois pour une masse salariale de 78 M\$ en 2014, MCM est le plus grand employeur privé de la MRC de la Vallée-de-l'Or (C.C. Consultants, 2015).

À ces 1250 emplois directs, on doit ajouter les 735 emplois régionaux indirects qui représentent une masse salariale de 36,8 millions de dollars. Au total, au Québec, ce sont 1100 emplois indirects qui sont soutenus par la minière. À cela, on doit aussi ajouter les 197 emplois induits au point de vue régional qui représentent une masse salariale de 7,7 M\$. Au niveau provincial, on parle de 293 emplois induits et d'une masse salariale de 11,4 M\$ (C.C. Consultants, 2015).

À Malartic seulement, ce sont 212 travailleurs qui y trouvent leur gagne-pain pour une masse salariale de 24,3 M\$ et 225 autres emplois ont été créés ou maintenus chez les fournisseurs locaux pour une masse salariale de 11,4 M\$. À cela, on doit ajouter 65 emplois induits pour une masse salariale supplémentaire de 2,5 M\$ (C.C. Consultants, 2015).

## Le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic : Un projet économiquement souhaitable

---

### PIB

Au niveau régional, en 2014, les achats liés à l'exploitation et aux immobilisations de MCM ont généré 176 millions de dollars en valeur ajoutée soit 84,4 M\$ en impact direct et 91,6 M\$ en impact indirect. Au point de vue provincial, on parle de plus de 227,6 M\$ pour la même année. À cela, on doit ajouter les impacts induits qui s'élèvent à 23,8 M\$ au niveau régional et à plus de 35,4 M\$ au niveau provincial (C.C. Consultants, 2015).

En 2012, les activités de MCM représentaient à elles seules près de 10 % du PIB minier régional (WSP, s.d.).

### Recettes gouvernementales

Toujours en 2014, les dépenses liées à l'exploitation et aux immobilisations directes et indirectes de la minière ont permis aux gouvernements de récolter 32,3 M\$ en région seulement, soit 22,9 M\$ pour le provincial et 9,4 M\$ pour le fédéral. Considérant les activités provinciales de la minière, ce sont des recettes de 41,1 M\$ qui sont entrées dans les coffres du gouvernement provincial et 13,9 M\$ dans ceux du fédéral pour un total de 55 M\$ en 2014 seulement (C.C. Consultants, 2015).

À terme, ce sont, pour la totalité de l'exploitation de la fosse sous MCM, plus de 2,7 milliards de dollars qui auront été remis au gouvernement fédéral et provincial en recettes fiscales (MCM, 2016a).

### Organismes

En 2014, les organismes locaux ont reçu 783 431 \$ en dons et commandite ou par l'intermédiaire du Fonds Eссор Canadian Malartic (FECM). Au point de vue régional, pour la même année, la

## Le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic : Un projet économiquement souhaitable

minière leur a remis plus de 1 695 042 \$. En élargissant au niveau provincial, ce sont 1 714 812 \$ qui ont été distribués de mêmes façons (C.C. Consultants, 2015).

### Autres retombées

Grâce aux employés de MCM, 14 nouvelles familles sont venues s'établir à Malartic, ce qui représente 37 nouveaux résidents au total pour 2013 et 2014 (C.C. Consultants, 2015).

La minière a aussi contribué à l'amélioration de la qualité de vie des résidents de la ville par la construction de nombreuses infrastructures. Entre autres, nous pouvons citer : une école primaire, un centre de la petite enfance et une salle de spectacle (MCM, 2016a).

### Agrandissement de la fosse et déviation de la 117

Le projet actuel d'agrandissement de la fosse vise à prolonger l'exploitation de la mine de six ans, soit jusqu'en 2028 (WSP, s.d.). La valeur du projet est estimée à deux cents millions de dollars dont cinquante millions dédiés à la déviation de la route 117 entièrement assumée par la minière (MCM, 2016a). Ce sont aussi 1250 emplois, soit 700 employés et 550 entrepreneurs qui en découlent et qui seront prolongés d'autant. On parle ici d'emplois de qualité, le salaire moyen des travailleurs de MCM en 2012 se situait à 87 000 \$, 103 000 \$ si l'on considère la participation aux bénéfices, ce qui représentait 66 % de plus que le salaire moyen alors en vigueur dans la MRC (WSP, s.d.). En 2014, on parlait d'une moyenne de rémunération brute de 104 000 \$ pour les travailleurs de MCM, se situant ainsi au-dessus de la moyenne régionale pour les travailleurs miniers qui était de 100 801 \$ (C.C. Consultants, 2015).

Le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic : Un projet économiquement souhaitable

---

### Fonds Essor Canadian Malartic (FECM)

Le FECM « vise à favoriser la qualité de vie et l'épanouissement des citoyens de Malartic ainsi que l'essor à long terme de la ville grâce à la promotion et au soutien d'initiatives ayant un impact durable sur le développement économique, social et culturel » (MCM, 2016c).

Pour constituer le Fonds, MCM verse annuellement 150 000 \$ en plus des revenus des ventes de ses huiles usées pour un montant d'environ 90 000 \$. À cela est venu s'ajouter un montant de 2,4 M\$ lors de la vente d'Ossisko au partenariat CMGP. Le but était alors d'assurer son maintien après la cessation des activités de la mine. Depuis sa création en 2008, il a contribué au maintien et/ou à la création des activités de 90 organismes en leur octroyant 1 400 000 \$ (C.C. Consultants, 2015).

**Le Fonds représente un outil de choix pour le développement économique de la ville. La SDEM aimerait que soit étudiée la possibilité de l'utiliser sous une certaine forme de capital de risque ainsi que pour la prise de participation et qu'il soit rendu accessible (au moins en partie) aux projets en amorçage et en prédémarrage. En effet, peu de fonds sont disponibles pour soutenir les entrepreneurs aussi tôt dans le développement de leur projet.**

### Relations communautaires

La minière fait preuve d'ouverture et s'acharne à trouver de nouvelles façons de construire des relations positives et durables avec la communauté. Un local a été aménagé, une équipe dédiée aux relations avec la communauté a été formée, un site web a été conçu, des cafés-rencontres et de nombreuses consultations sont menés et des actions sont entreprises par MCM afin d'atténuer les impacts sur la population (MCM, 2016a).

## Le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic : Un projet économiquement souhaitable

---

Grâce à la consultation qu'elle a menée, la SDEM a pu constater que la minière et son projet d'agrandissement sont soutenus par la majorité des commerçants de la rue Royale ainsi que par la Ville de Malartic, la SADCVO et la MRCVO.

### Guide de cohabitation

La minière reconnaissant « *que ses activités peuvent générer des impacts et des inconvénients dans la collectivité et qu'elle doit poursuivre et intensifier ses efforts pour annuler, atténuer ou, si nécessaire, compenser ceux-ci* » (Comité de suivi Canadian Malartic, MCM et Ville de Malartic, 2016, p.1), s'est résolument engagée dans l'élaboration d'un guide à cet effet en collaboration avec la Ville et le Comité de suivi Canadian Malartic.

Plus précisément, ce guide « *vient définir les modalités d'application de mesures, programmes et principes proposés à la communauté de Malartic, à savoir :*

1. *Des mesures de prévention, de gestion et d'atténuation des impacts;*
2. *Un programme de compensation relativement aux impacts et inconvénients générés par les activités de la Mine Canadian Malartic;*
3. *Un programme d'acquisition de propriétés;*
4. *Des principes directeurs quant à la revente des propriétés acquises par MCM* » (Comité de suivi Canadian Malartic, MCM et Ville de Malartic, 2016, p.1).

Dans le but d'assurer la qualité du contenu du document et de son acceptabilité, quatre experts indépendants ont été désignés pour valider le guide :

- *« Me Robert Daigneault : Procureur du ministère de l'Environnement de 1987 à 1990*
- *Louise Roy : Commissaire, puis vice-présidente du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) 1981 à 1986*

## Le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic : Un projet économiquement souhaitable

- 
- *Marie-Pier Bresse : Coordonnatrice du Centre de recherche en aménagement et développement de l'Université Laval*
  - *Richard LaHaye : président de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec » (MCM, 2016d)*

De plus, ce guide est évolutif et sera en conséquence révisé régulièrement afin d'en assurer l'utilité et la pertinence selon les résultats obtenus.

La SDEM croit que la participation de la minière à l'élaboration de ce guide démontre sa bonne volonté ainsi que son engagement réel et concret afin d'atteindre un plus haut niveau d'acceptabilité sociale. Par contre, la SDEM estime qu'un tel programme de compensation « par habitant ou par résidence » risque de ne pas être suffisant pour assurer la prospérité de la communauté à long terme (après l'arrêt des opérations de MCM).

**La SDEM désire que la minière collabore et participe financièrement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de développement et de diversification économique beaucoup plus large afin d'assurer une telle prospérité, le projet « Royale ». Elle souhaite qu'une enveloppe budgétaire lui soit allouée comme levier financier afin de lui permettre de recruter des investisseurs en partageant le risque avec eux pour assurer la levée de projets d'envergure, mais aussi pour profiter de l'effet multiplicateur que de tels projets pourraient entraîner.**

### Projet « Royale »

Le projet « Royale » est né suite à la vaste consultation citoyenne du Comité Horizon 2030 qui s'est déroulée sur un peu plus de 18 mois et qui a donné naissance au plan de développement durable Écomalartic. Le projet « Royale » découle de deux des constatations qui en ont été tirées : la ville de Malartic n'est pas attractive pour de nouveaux résidents et commerçants et sa carte de visite est la rue Royale (la route 117).

## Le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic : Un projet économiquement souhaitable

---

Comme le développement économique dépend en grande partie de l'accroissement de la population, du nombre de commerces ainsi que de leur qualité, la SDEM, en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie de Malartic, travaillent à l'élaboration d'un projet de revitalisation de la rue Royale et de développement d'un quartier résidentiel conceptuel attrayant répondant aux objectifs du plan Écomalartic dans lequel MCM s'est déjà investi financièrement.

Le projet comporte quatre sections. La première, située dans le quartier sud près du Stade Ossisko et nommée « quartier des divertissements » est une zone où des micros commerces se concentrent à répondre aux besoins d'une clientèle festive et touristique.

La deuxième est la rue Royale elle-même de la voie ferrée au rond-point et est nommée « la promenade de la Royale ». Cette partie du projet consiste à embellir la rue par l'aménagement paysager et l'art urbain.

La troisième section est située près du rond-point et des commerces IGA et Dollarama. Cette partie devrait être développée pour accueillir des commerces répondants aux besoins courants de la population. Ces commerces seraient situés le long d'une petite rue piétonnière couverte reliée à une promenade, une zone de valorisation des terres humides situées tout près et reliant la zone commerciale au nouveau quartier résidentiel.

La quatrième et dernière section est ce nouveau quartier résidentiel conceptuel qui serait situé à la limite du quartier nord, près du camping régional de Malartic. Ce quartier, actuellement en conceptualisation par le Groupe Lemay (spécialistes en architecture, urbanisme et développement urbain) suggérerait un mode de vie, évoquerait une qualité de vie, faciliterait l'accès à la propriété par les jeunes grâce aux micros et minis maisons côtoyant des maisons de plus grande envergure où ils pourraient emménager lorsque la famille s'agrandirait. Ce quartier permettrait aussi la proximité multigénérationnelle du fait que les parents vieillissants pourraient

## Le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic : Un projet économiquement souhaitable

---

habiter dans une micro ou mini maison à proximité de leurs enfants et de leur famille. En effet, plutôt que d'isoler les micros et mini maisons tels qu'on le fait pour les maisons mobiles ou unimodulaire, celles-ci seraient intégrées au concept général du quartier. L'objectif est de créer un sentiment d'appartenance au quartier et le désir de rester dans ce même quartier lors d'un déménagement pour répondre à de nouveaux besoins.

La consultation auprès des commerçants menée par la SDEM au printemps 2016 a permis de constater qu'actuellement, l'anticipation de la fermeture de la mine par ceux-ci entraîne la rétention des investissements tant du point de vue de la rénovation des bâtiments que de la création de nouveaux commerces ou l'accroissement de leurs activités. La présentation du projet « Royale » a semblé être accueillie comme un vent de fraîcheur, une source d'espoir. Espoir qu'il y aura un après-mine, espoir que leur fonds de pension (leurs commerces) ne disparaîtra pas en fumée après le départ de la minière, espoir que leur maison gardera une valeur de revente acceptable (représentant aussi une certaine sécurité financière).

La SDEM est consciente qu'une diversification économique ne peut se limiter au projet « Royale » et elle y travaille en tentant d'attirer des entreprises manufacturières d'autres secteurs économiques. Par contre, un tel projet permettra assurément d'intéresser les futurs travailleurs de ces entreprises à habiter à Malartic plutôt que de les voir s'installer dans une municipalité avoisinante. Ces nouveaux arrivants contribueront ainsi à la vitalité économique, sociale et communautaire de notre ville.

**Le projet global (pour les quatre sections) est estimé à 85 millions de dollars. La SDEM ne s'attend pas à ce que la minière défraie à elle seule tous les coûts associés au projet, mais souhaite qu'elle y participe afin de créer un levier économique permettant de diminuer le risque pour de futurs investisseurs rendant sa réalisation possible.**

Le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic : Un projet économiquement souhaitable

---

## Réhabilitation de la fosse

La consultation publique effectuée par le comité Horizon 2030 et qui a donné naissance au plan Écomalartic a permis de déterminer que la population désire que la fosse soit récupérée pour en faire un projet touristique majeur. La SDEM a déjà entrepris des recherches et des consultations auprès de grands entrepreneurs touristiques et voyageurs afin de déterminer les actions à entreprendre pour y arriver. **Le prolongement des activités de la minière donnerait du temps supplémentaire à la communauté afin de se préparer à la venue d'un projet touristique d'une telle envergure.**

## POSITION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MALARTIC

Suite ce qui a été écrit précédemment et à la lumière de ce que nous avons lu sur les impacts environnementaux ainsi que sur les retombées économiques positives majeures de la minière, **la SDEM se prononce en faveur du projet « Extension de la mine aurifère Canadian Malartic et déviation de la route 117 »**, d'autant plus que MCM collabore au plan Écomalartic dans le but d'assurer à la ville un avenir meilleur après son départ.

La SDEM ne se laisse pas aveugler par les grandes retombées économiques positives au détriment du bien-être de la population, au contraire, elle est bien consciente des inconvénients subis par celle-ci et souhaite que la minière participe à la préparation de son mieux-être à long terme.

La SDEM désire souligner les excellentes relations qu'elle entretient avec les dirigeants locaux de la mine, leur réceptivité, leur proximité et leur implication dans le milieu. Elle souhaite que ces relations se poursuivent et s'intensifient pour le bien et la pérennité de notre communauté.

## Le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic : Un projet économiquement souhaitable

---

Elle souhaite aussi mettre l'accent sur le fait que la minière **peut et doit** être un partenaire de choix dans le développement de solutions à long terme qui permettront à la municipalité de tirer son épingle du jeu lorsqu'elle cessera ses opérations.

Les prochaines années seront décisives pour l'atteinte de nos objectifs pour assurer la pérennité de la ville. Des investissements majeurs seront nécessaires afin de rehausser l'attractivité de Malartic pour de nouveaux résidents et la minière est perçue comme un élément essentiel au succès du projet. Grâce à son aide, Malartic peut devenir un milieu de vie intéressant qui permettra de faciliter l'accroissement de la population, l'attraction et la rétention de nouveaux commerces et ainsi d'abaisser le fardeau fiscal individuel et de stimuler la vitalité économique, sociale et communautaire dans la municipalité.

## BIBLIOGRAPHIE

C.C. Consultants (2015) *Étude de suivi économique local et régional de Mine Canadian Malartic – État de la situation 2013 et 2014*

Comité de suivi Canadian Malartic, MCM et Ville de Malartic, 2016, *Guide de cohabitation visant l'atténuation et la compensation des impacts et l'acquisition de propriétés à Malartic*

Écomalartic (2016) *Plan de développement durable Écomalartic 2016-2020*, Vidéo, consulté le 22 juin 2016 sur <http://www.ecomalartic.com>

MCM (2016a), *Mine Canadian Malartic*, vidéo, consulté le 2 juin 2016 sur : <http://communaute.canadianmalartic.com/>

MCM (2016b), *Survol*, consulté le 2 juin 2016 sur : <http://www.canadianmalartic.com/Entreprise-à-propos.html>

MCM (2016c), *Bulletin d'information*, mars 2016

MCM (2016d), *Guide de cohabitation*, consulté le 22 juin 2016 sur : <http://communaute.canadianmalartic.com/fr/co-construction-guide-cohabitation/>

Montpetit, V. (2013), *Les stratégies visant à améliorer l'acceptabilité des voies de contournement dans les petites municipalités du Québec : le cas de quatre municipalités le long de la route 117 dans la région des Laurentides*. PDF, consulté le 27 juin 2016 sur : [http://www.latelierurbain.com/wp-content/uploads/2014/10/VMONTPETIT\\_M%C3%89MOIRE-DE-RECHERCHE\\_2013.pdf](http://www.latelierurbain.com/wp-content/uploads/2014/10/VMONTPETIT_M%C3%89MOIRE-DE-RECHERCHE_2013.pdf)

MRC de la Vallée-de-l'Or (2016), *Société de développement économique de Malartic*, consulté le 2 juin 2016 sur : <http://mrcvo.qc.ca/developpement-econo/developpement-economique/equipe-2/societe-de-developpement-economique-de-malartic/#prettyPhoto>

Ville de Malartic (2016), *Société de développement économique*, consulté le 2 juin 2016 sur : [http://ville.malartic.qc.ca/societe-de-developpement-economique?doing\\_wp\\_cron=1464703813.6937708854675292968750](http://ville.malartic.qc.ca/societe-de-developpement-economique?doing_wp_cron=1464703813.6937708854675292968750)

WSP (s.d.), *Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement version grand public*